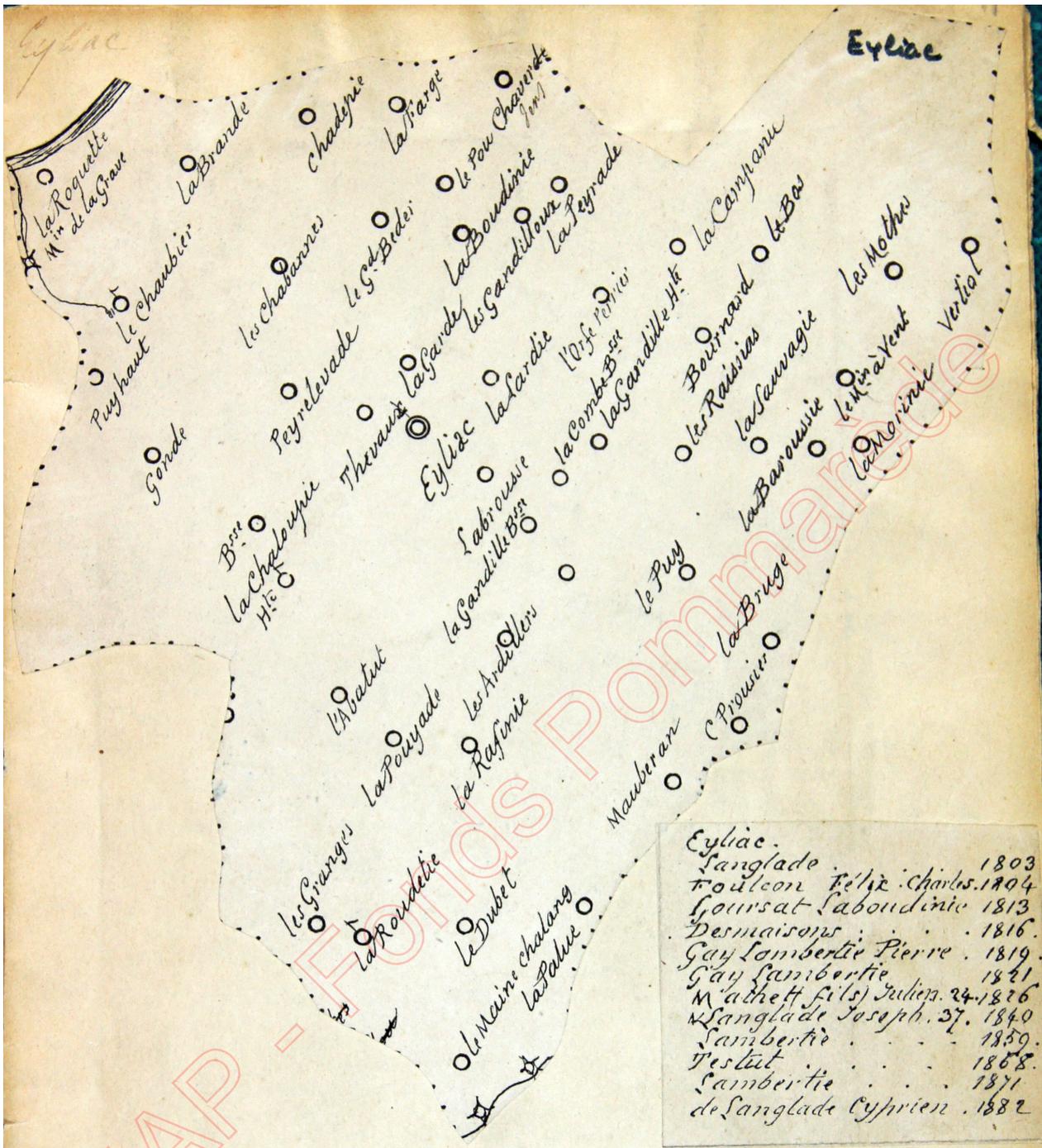


Chanoine Brugière

# Eyliac



Société Historique et Archéologique du Périgord  
Fonds Pommarède



62 lebourg	la Dangou	Joseph Perier 2E
l'abatut 1/2 50	le Dubet 250	la Palue 3/2 50
les Ardailers 250	la Farge 2/4 NE	Peyrelevade 100
le G <sup>d</sup> Beder 2NE	la Font de Prouzier 3/4 S	la Poyade 2E
la Baroussie 3SE	les Gandilloux 1/4 E	le Pont (le Pouch) 2EN
la Boudinie 1/4 NE	la Garde 1/4 NE	la Poyade 250
Bournard 2SE	la Gourmandie 1/4 SE	Prouzier 35
la Brande 7NE	la Gaudie 1/2 S	le Puy 25 - le Pouchartreau 200
le Bos 3SE	Gondeau 200	la Refinie 250
P <sup>re</sup> Bos 1NE	Gard du Chambrier 2/4 N	la Rouddie 350
labrouisse 150	la Gaudie 1/2 S	la Roquette H <sup>te</sup> 3N
Brouquet 350	les Granges 350	Chadepie 7NE
la Bruge 3/4 S	la Gardie 1/4 SE	la Sauvagie 3SE
les Chabannes 2NE	le Maine de Castang 450	Thavaux 1/4 N
la Chaloupière (H <sup>te</sup> , B <sup>se</sup> ) 100	les Maurines 1/4 SE	la Taurepie 2/4 50
le Chambrier	Maubertin 350	les Vertials 4SE
la Combe (H <sup>te</sup> , B <sup>se</sup> ) 1/2 S	Monplaisir 350	Puyhaut 200
la Compagnie 2/4 SE	les Mothes 3/4 SE	les Raisias 2/4 SE
la Cassas 3SE	le Min <sup>in</sup> a Vent 4SE	ou la Crissas?

Eylac. 881 hab.; 4 maisons au bourg; 2,347 hect.; 159<sup>m</sup> - 232<sup>m</sup>  
altitude; 5<sup>k</sup> de S<sup>t</sup> Pierre, à 15<sup>k</sup> de Périgieuz.

Revenus (commune en 1884) 60,01 X 46.  
Revenus (Fabrique en 1881) 300<sup>fr</sup> (chaise) total 400<sup>fr</sup>

Terrain: Crétacé supérieur. Carrières.

Le sol de la commune présente partout des accidents considérables, de terrain. Il consiste en plusieurs chaînes ou branches de collaux élevés et dont plusieurs sont d'une déclivité assez rapide. Cette commune est arrosée dans sa partie septentrionale par le ruisseau du Chaubier dont la source appelée vulgairement gour, gouffre, n'est qu'à un kilomètre de son confluent avec l'Arvizère qui limite la commune dans toute sa partie septentrionale. Le sol est composé de beaucoup de terre grasse mêlée d'une grande quantité de silex ou pierre à fusil, les champs en sont souvent couverts à une grande épaisseur. Dans quelques parties de la commune le sol est calcaire, dans d'autre terre légère toujours mêlé de beaucoup de silex noir. Il y a au nord d'abondantes carrières de pierre communément appelée brasier. On extrait aussi une autre pierre de taille peu sûre contre la gelée; tout le reste de la commune manque de bonne pierre à bâtir.

Exceptée l'extrémité nord de la commune où les eaux vives abondent, on ne compte dans tout le reste de son étendue que trois ou quatre sources; elles sont bonnes et abondantes. Point d'étang; l'air y est partout très sain. Terrain bon généralement;

Au point de vue religieux la population est généralement froide comme celles qui avoisinent la ville; elle est assez laborieuse et par suite ses intérêts de la terre lui font négliger souvent ceux du ciel. Peu de bourgeoisie, (319 peçques) - Ancienneté. L'église de Bayillac est citée dans les plus anciens papiers (Thacum XIII<sup>e</sup>) - (Thacum 1365. Esp. Chatell); etc.

Patron. Le titulaire et patron est S<sup>t</sup> Martin XI NOV. Ses registres paroissiaux signalent le patron S<sup>t</sup> Martin depuis 1645, ainsi que ceux déposés aux archives de la Dordogne et datant de 1670.

Eglise. Cette église offre un grand intérêt aux archéologues. Son sanctuaire et son portail sont de style roman du XII<sup>e</sup>; les autres parties sont plus récentes (XV, XVII et XIX<sup>e</sup> siècles). Ses voûtes sont ogivales et décorées de torsades et de nervures nombreuses dont les clefs représentent des sculptures symboliques. Au dessus du grand portail on voit S<sup>t</sup> Martin aux portes d'Amiens, à cheval et coupant son manteau pour en donner un lambeau au pauvre qui n'est autre que Jésus-Christ. Ailleurs est S<sup>t</sup> Martin entrant dans le ciel, le sauveur au milieu des quatre évangélistes etc.

Cette église a 25<sup>m</sup> de long sur 14<sup>m</sup> de large y compris son bas-côté. - 5 croisées, 3 portes, 2 autels. Le bas côté ainsi que les voûtes de la nef datent de 1541. (Arch. de la Dord. série O Trav. communaux).

Mentionnons d'abord le beau rétable du maître-autel provenant de l'ancienne église de Saint-Martin de Périgouroux. Il est en bois sculpté d'un goût remarquable et représente le miracle de la multiplication des pains. (St Jean chap. vi). Statues: Vierge; St Joseph. — Cloche de 700 livr. Sacristie bien disposée, avec porte.

Cimetière attenant

Presbytère proche 7 pièces avec dépendances; un pré et un jardin de 13 ares.

Ventes des biens de la cure à la Révolution: vente du 24 thermidor an IV Bâtimens et exénes du presbytère d'Eyllac; Adjudicataire P<sup>re</sup> Parrot 1.025<sup>fr</sup> (Arch. de la Dord. Q 550. N° 382.

Vente du 6 fructidor an IV: un jardin, un petit pré; Adjud. P<sup>re</sup> Parrot 1.012<sup>fr</sup> (Id. Q 550 N° 200).  
Vente du 2 vendémiaire an V bâtimens et exénes. Adjudic. P<sup>re</sup> Parrot 1.003<sup>fr</sup> 10<sup>cs</sup> Q 550. N° 419.

— (Travaux communaux 1812. 1831 série 0 Arch. de la Dord.) « Le décret impérial du 20 7<sup>bre</sup> 1809 autorise l'acquisition moyennant la somme de 850<sup>fr</sup> d'un terrain appartenant au St Goursac et destiné à la construction du presbytère. L'article 122 de la loi du 13 janvier 1810 autorise l'imposition en deux ans de la somme de 3.028<sup>fr</sup> pour cette acquisition et cette construction. Vente par le St Goursac à la commune d'Eyllac devant Jay notaire à St Pierre de Chignac le 3 7<sup>bre</sup> 1810 d'un emplacement pour la construction du presbytère moyennant la somme de 750<sup>fr</sup>. L'ordonnance du 29 mai 1829 autorise l'acquisition moyennant 400<sup>fr</sup> d'un terrain appartenant au St Carreau pour reconstruire le presbytère et l'imposition en six années de la somme de 6.000<sup>fr</sup> pour la dépense d'achat et de construction. L'ordonnance du 13 mars 1828 autorise la vente de cinq communaux évalués à 109<sup>fr</sup> pour les réparations de l'église et du presbytère. Vente de ces communaux consentie le 1<sup>er</sup> juin 1828 à divers particuliers moyennant la somme de 415<sup>fr</sup>. Acte en date du 15 mai 1828 devant Desmartin notaire à St Pierre de Chignac par lequel le nommé Joseph Carreau vend un terrain moyennant la somme de 400<sup>fr</sup> pour la construction du presbytère. »

(Arch. de la Dord. série 0 Trav. comm.) .... Devis de réparations le 14 7<sup>bre</sup> 1856 montant à 1.027<sup>fr</sup> 74<sup>cs</sup>.

Le Conseil des bâtimens dans sa séance du 22 juin 1857 est d'avis d'approuver le devis de restauration de l'église d'Eyllac dressé le 15 mai 1855 et dont le montant s'élève à 4.772<sup>fr</sup> 26<sup>cs</sup>. Le ministre par décision du 16 juillet 1856 a accordé... un secours de 800<sup>fr</sup> pour aider (la commune) dans la dépense de réparations de son église et de son presbytère. Cette somme jointe à l'imposition de 5.000<sup>fr</sup> autorisée par arrêté du 13 juin 1855 produit la somme nécessaire pour couvrir la totalité de la dépense qui s'élève à la somme de 5.800<sup>fr</sup> (pour l'église 4.772<sup>fr</sup> 26<sup>cs</sup>; p. l. presbytère 1.027<sup>fr</sup> 74<sup>cs</sup>). Vauthier arch.

cloche. Louis Philippe le 17 8bre 1833 autorise la commune d'Eyliax à s'imposer de 400<sup>fr</sup> pour frais de refonte de la cloche. Le S<sup>r</sup> Forgeat fondeur fit la refonte de la cloche cassée.

f. 1821 réparations de la fontaine de Prouzier. 22<sup>fr</sup> 54<sup>c</sup>.  
Autels. Ses anciens registres mentionnent dans l'église paroissiale un autel dédié à Notre-Dame du S. Rosaire, autel de cette confrérie (1643); un autel dédié à S<sup>t</sup> Jean et un autre à S<sup>t</sup> Roch (XVII<sup>es</sup>); un tableau de S<sup>te</sup> Quitterie donné avec d'autres objets du culte par Honoree de la Champie demoiselle de Gestang, 1645.

À la Roudette repaire noble possédé par Bodin seigneur de la Roudette et de S. Saurant (voy. plus loin l'autorisation de la chapelle).

À la Baudencie chapelle domestique.

Ouvres. Rente de 18<sup>fr</sup> dont jouit la fabrique (don de ?)  
150<sup>fr</sup> de rente pour les malheureux. (ailleurs il y a 100<sup>fr</sup> de rente légués aux pauvres par M<sup>re</sup> Gourvat).

— Il y a 6 mendiants, 10 enfants assistés.

A noter: au chaubier un gouffre dont on n'a pu découvrir le fond et dont l'eau bouillonne sans cesse.

Antiquités. Dans les fouilles que l'on fit en 1857 pour la restauration de l'église on mit à découvert des tombelles en pierre.

1072. Le P. Dupuy recollat a cru reconnaître deux une croix d'absolution trouvée dans de vieux tombeaux de l'abbaye de S<sup>t</sup> Tront que le défunt nommé Elie qui s'y trouve gravé était natif d'Eyliax.

Cette croix qui est de plomb de la longueur de huit ou neuf pouces date du XII<sup>es</sup>. Voici l'inscription: d'un

côté: « Sacra fonte baptisimalis donatus Illiante Elie vocatur, obiit autem kalendas Masi anno Domini millesimo septuagesimo secundo, regnante Philippo Francorum Rege » et de l'autre

côté: « Dominus Deus omnipotens qui potestatem dedit sanctis apostolis suis ligandi atque solvendi ipse te dignetur absolvere » Elia a cunctis peccatis tuis, et quantum mea fragilitate permittitur sis absolutus ante faciem illius qui vivit et regnat in saecula saeculorum. » P. Dupuy t. II p. 16. Cet auteur pense que cette absolution était

une marque de communion reçue eucharistique en témoignage public du repentir du défunt.

On voit au musée plusieurs croix pectorales d'absolution; elles ont aussi été trouvées dans des tombeaux lors des démolitions de la cathédrale de S<sup>t</sup> Tront. On les fait remonter au XII<sup>es</sup>. On y voit gravés ces mots: « Pax, Lux, Dux, Rex. » L'une de ces croix porte l'alpha et l'oméga.

P. Au lieu dit Peyrelevade était autrefois un dolmen ou menhir. Il a disparu depuis longtemps, les habitants n'en ont pas de souvenir.

Eyliaç, Au torisation de célébrer la messe dans la chapelle ou oratoire de la Roudetie; donnée par M<sup>gr</sup> Philibert de Brandon, Evêque de Périgueux, à Messire Joseph de Bodin, chevalier, seigneur de la Roudetie, conseiller du roy en ses conseils d'état et privé et son procureur au présidial et sénéchal de Périgueux le 15 septembre 1649.

Philibert, par la grace de Dieu et l'autorité du st. siége apostolique, Evêque de Périgueux, Conseiller ordinaire du Roy en ses conseils d'Etat et privé, A nostre très cher et bien aimé Monsieur de Bodin, seigneur de la Roudetie, Conseiller du Roy et son Procureur en la Cour présidiale de Périgueux, salut et bénédiction. — Sa requeste que vous nous avez présentée pour obtenir de nous le pouvoir de faire célébrer le très saint sacrifice de la messe dans une oratoire bastie dans l'enclos de votre maison de la Roudetie, en la paroisse d'Eyliaç, nous ayant convié ci commettre le cure de la Cité pour en faire la visite. Nous avons appris, par son procès verbal du 13<sup>me</sup> jour de septembre, qu'elle est séparée de tous logements et offices, que l'autel, les ornements, l'estendue et la situation du lieu sont conformes aux devoirs des saints décrets et que le très auguste sacrifice de la messe y peut estre offert sans péril d'irrévérence. Considérant vostre foy et vostre piété desquelles nous avons recue plusieurs témoignages, seachant que vostre maison est notablement éloignée de la paroisse, et surtout désirant vous donner des preuves de nostre affection paternelle, par une grace singulière, nous inclinons à vostre désir et permettons que le st. sacrifice de la messe soit offert en vostre dict oratoire, espérant que vous ne manquerez point aux conditions suivantes. — Que vous ferez pour la dicte eglise d'Eyliaç une petite boeste d'argent en façon de ciboire pour y tenir le st. sacrement. — Que vous donniez des arbres pour aider à faire la charpente et réparation de l'eglise de St. Laurent, et ce pour supplier aux six livres de rante portez par nostre ordonnance synodale, du paiement desquels nous vous avons dispensé moyennant ce que dessus, et après avoir considéré que vous ne faites pas vostre demeure ordinaire dans ladicte paroisse d'Eyliaç et que vous faites les devoirs de bon parroissien dans l'eglise de St. Front, à Périgueux, qu'il y ait, si faire se peut, quelqu'un de vostre maison qui aille entendre le jronné d'Eyliaç les dimanches et qui soit capable de rapporter les choses qu'on y aura publiées. Que tous ceux qui assisteront au saint sacrifice entrent dans l'enceinte comme étant tous enfans de Dieu et les membres de son filz, et d'autres que vos domestiques ou hostes n'y puissent estre recelez les jours de feste et de dimanche qu'à condition de l'avoir déjà entendue, ou de l'aller entendre en ladicte paroisse d'Eyliaç pour satisfaire au precepte. —

Qu'il ne s'y administre aucuns sacrements que dans  
 la nécessité; qu'il ne s'y dise qu'une messe par jour  
 et qu'elle ne soit célébrée les jours de Noël, de la Pur-  
 rification de la Ste-Vierge, de Pasques, de l'Ascension,  
 de la Pentecoste, du très St-Sacrement, de nostre Dame,  
 de Toussaints, ny le jour du patron de la paroisse.  
 - Que s'il se rencontre des prestres, ceux très éloignés  
 de leur église, qui fussent priés d'y célébrer, nous leur  
 en donnons permission même pour deux jours, s'il  
 est besoin, conjurant néanmoins tous ceux qui of-  
 friront le St-Sacrifice d'assembler les serviteurs puis-  
 qu'ils n'assistent pas à leur prose et de leur appren-  
 dre le catéchisme et prières nécessaires. Nous char-  
 geons votre conscience de toutes ces choses par la plus  
 étroite obligation qu'il nous est possible d'imposer;  
 desirant qu'une grâce que les sainctes décrètes dé-  
 fendent d'accorder que très difficilement, ne soit  
 point possédée sans grande vénération dans une  
 famille qui nous est si chère comme la vostre. C'est  
 pourquoy nous ordonnons que si l'oratoire manquoit  
 à l'advenir de calice d'argent, d'aubes et autres  
 linges entiers, et d'ornemens fort honnestes et si  
 les autres conditions exprimées ci-dessus n'estoient  
 observées l'espace de trois mois, outre le grand  
 péché que le maistre et la maistresse de la mai-  
 son commettraient, nous déclarons l'autel de vos-  
 tre oratoire interdit ipso facto, et de peur qu'in-  
 sensiblement ceste déclaration ne soit oubliée,  
 nous voulons que le curé de la dicte paroisse  
 d'Eyliac en ait une copie et qu'une autre  
 soit collée sur un carton et attachée dans  
 vostre chapelle afin qu'aucun prestre n'en  
 puisse ignorer.

Donné à Périgueux en  
 nostre congrégation le quinzième du mois de  
 septembre mil six centz quarante neuf.  
 Philibert E. de Périgueux.

Par commandement de Monseigneur: Roche, secrétaire.  
 Sceau en cire rouge détruit. Pour copie conforme B. G. 11  
 (Bull. archeol. du Périgord tome IV, p. 361. 362.

Curés et Vicaires d'Eyliac.  
 de la Garde curé . . . 1670.  
 Denis vic. . . . 1670.  
 Chalmeton vic. . . . 1672.  
 Boussquet prestre 1672.  
 Delagarde curé 1673. 1678.  
 Marot vic. . . . 1684.  
 Dubet vic. . . . 1684.  
 Martial curé. 1686. 1706.  
 Jacques Moissonci 1706?  
 François de Sinarès. C. vers 1780.  
 Alexis Minard doct. enth. 1781.

A. Minard as. 1803.  
 Bost. . . . 1811. 1832.  
 Roux . . . . 1832. 1839.  
 Trayne . . . 1839. 1840.  
 Belvêxe . . . 1840. 1852.  
 Marre . . . . 1852. 1853.  
 Fontalirant 1855. 1858.  
 Coulombeix. 1858.  
 Delage  
 Colas . . . 1886.

(Archiv. de la Dord. B 989. 1764. 1767). a La  
 Cour condamne . . . Jérôme Lagorce à payer à Elie  
 Desmartin maître charpentier la somme de 40 li-  
 vres portés par le contrat du 6 décembre 1760 pour

prix fait de l'église paroissiale d'Eyliac et celle de  
65 livres 5 sols montant des fournitures levées pour  
faire l'ouvrage.»

- M. Fontalévant ancien curé d'Eyliac, puis curé  
de Faug, fut ensuite nommé professeur d'histoire  
au G<sup>d</sup> Séminaire, Chanoine comme vicinnaire  
diocésain, il entra peu de temps après dans l'or-  
dre des Frères Prêcheurs, dans lequel il est mort  
à Carpentras au mois de janvier 1887; il portait  
le nom de Marie-Philippe.

Extrait d'un mémoire du seigneur d'Albret vers 1560.  
(le Chroniqueur 1854. p. 136)

(Paroisse d'Eyliac. En ladite paroisse tient noblem-  
ent le seigneur de Chantirac-Portafé, le repaire  
noble de Basredon. Item de Bannes, le repaire de  
Bordes etc. Item le Chapitre de St Front, des rentes,  
aussi Chaluy, bourgeois de Périgueux.  
Item le curé d'Eyliac, les villages d'Eyliac de Broux,  
de la Belette etc.

Item le seigneur de Meymy de Périgueux, plusieurs  
rentes, le seigneur de la Jarthe, les villages de Chong,  
Fontenilh, Sacrose, Sadailha, la Barde etc. Item  
le seigneur de Caumont tient la fondation de la  
Chalupie et autres rentes. Item Giron de Golsa,  
bourgeois de Périgueux, le village de Pradal, item  
le seigneur de Montlouis. Deux petits et bons 63.)  
(fin).